



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

RENTREE 2018 - 2019

JP.S/A.R.M/A.DG/C.G/C.L/2018/

Affaires suivies par Corinne LENOBLE
Tel : 04 42 95 70 70

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2015 et n'a jamais été scolarisé à la Roque d'Anthéron. Dans le cas où vous souhaiteriez qu'il soit scolarisé dans une école maternelle dès la rentrée 2018/2019, je vous informe qu'il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour se faire, vous pouvez récupérer un dossier d'inscription en Mairie auprès de nos services ou joindre Mme LENOBLE Corinne (corinne.lenoble@ville-laroquedantheron.fr) qui pourra vous faire parvenir par mail, le dossier à compléter et à ramener en Mairie, accompagné des pièces demandées, ci-dessous :

1. Fiche de renseignements.
2. Photocopies du livret de famille.
3. Photocopie des 4 pages « vaccinations » du carnet de santé ou attestation médicale faisant état des vaccinations obligatoires.
4. Justificatif de domicile.
5. Dans le cas où les parents sont séparés ou divorcés, fournir une photocopie de la décision de justice relative à la garde de l'enfant.

Attention, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 Mars 2018.

Le Comité Consultatif des Affaires Scolaires se réunira en juin 2018 pour décider des affectations dans les différentes écoles. Un courrier vous sera ensuite adressé pour vous indiquer qui accueillera votre enfant à la rentrée. Il vous appartiendra ensuite de prendre contact, avec la Directrice de l'école concernée, afin de la rencontrer.

Le service des Affaires Scolaires se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'adjointe déléguée.

Anne REY MARTINEZ